

SARL AARON
ALLEE DE STOCKHOLM
ZONE D'ACTIVITE DE SIGNES
83870 SIGNES
RCS TOULON B 439.224.544

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2025
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt cinq
Le trente Juin
A douze heures trente,

Les associés de la SARL AARON, société à responsabilité limitée, au capital de 150.000 €, divisé en 1.200 parts de 125€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Tous les associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société sont présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Tomer ARDITTI, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Madame Corine CORANTIN, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur AZOULAY MICHAEL, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2024 du Groupe AMERICAN VINTAGE
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des charges non déductibles,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Rémunération du gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Les rapports établis par les Commissaires aux comptes,
- Les rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et des rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les 15 jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation et des documents nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 659 771 € de la manière suivante :

En report à nouveau 7 659 771 Euros

Dividendes 1 000 000 Euros

Après paiement de ces dividendes les capitaux propres de la Société se présenteront ainsi :

le capital social s'élève à	150 000 euros
le compte « Prime d'émission » s'élève à	2 650 000 euros
le compte « Réserve Légale » (entièrement dotée) s'élève à	15 000 euros
le compte « Réserves statutaires ou contractuelles » s'élève à	0 euros
le compte « Réserves Réglementées » s'élève à	0 euros
le compte « Autres Réserves » s'élève à	0 euros
le compte « Report à nouveau » s'élève à	38 826 993 euros
le compte « Résultat » s'élève à	0 euros
Montant total des capitaux propres	41 641 993 euros

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE DISTRIBUTION

2024	9 980 000 €
2023	1 520 000 €
2022	1 520 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte et valide les conventions conclues et renouvelées au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette perçue par les co-gérants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 670 000 € détaillée comme suit

- Michaël AZOULAY : 25.000 € mensuels _ soit un total de 300 000 €
- Serge AZOULAY : 15.416,67 € mensuels _ soit un total de 185 000 €
- Sandrine ATTALI : 15.416,67 € mensuels _ soit un total de 185 000 €

Pour l'exercice en cours, ces rémunérations seront maintenues

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales liées à cette rémunération et s'élevant à 365 083 € pour l'exercice 2024, ainsi que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat sous présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les comptes comportent des dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant de 53 622 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 3 402 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et gérant.

MICHAEL AZOULAY

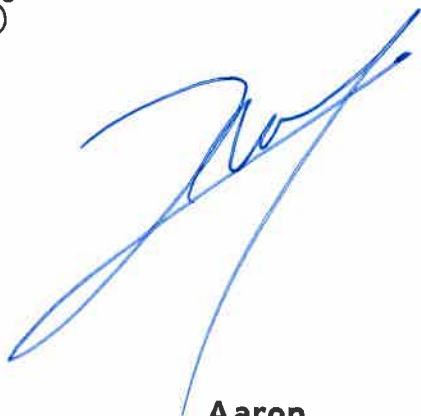
AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000 €
Allée de Stockholm
Parc d'activité de Signes
83030 TOULON CEDEX 9 - FRANCE
Tél. 04 98 07 00 20 - Fax 04 94 07 61 06
TVA INTRA / FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Copie Certifiée Conforme
à l'originale.

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000 €
Allée de Stockholm

Parc d'activité de Signes
83030 TOULON CEDEX 9 - FRANCE
Tél. 04 98 07 00 20 - Fax 04 94 07 61 63
TVA INTRA - FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Le gérant.



Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

TOMER ARDITTI
305 A, avenue du Prado
La Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée de la société Aaron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aaron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 20 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

Tomer ARDITTI

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by several vertical strokes and a horizontal line.

Corine Corantin

Désignation de l'entreprise : SARL AARON			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0084 ALLEE DE STOCKHOLM 83127 SIGNES			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 417 174	AG	2 111 062	3 306 112	3 496 883
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	230 000	AK	230 000		8 997
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 011 227	AQ	757 852	253 374	315 305
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	270 579	AS	270 579		7 371
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 633 350	AU	2 813 483	819 866	643 574
		Immobilisations en cours	AV	20 684	AW		20 684	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	50 000	CV		50 000	50 000
		Créances rattachées à des participations	BB	5 406 318	BC	1 349 735	4 056 583	994 423
		Autres titres immobilisés	BD	50 000	BE		50 000	
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	336 307	BI		336 307	335 146
	TOTAL (II)			BJ	16 425 641	BK	7 532 713	8 892 927
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	727 617	BM	354 465	373 152	397 704
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	48 793 660	BU	7 329 907	41 463 753	33 212 513
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 552	BW		9 552	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 572 939	BY	786 200	19 786 738	16 115 652
		Autres créances (3)	BZ	18 564 369	CA	535 590	18 028 778	19 052 796
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	974 697	CE		974 697	
		Disponibilités	CF	17 160 197	CG		17 160 197	6 929 036
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	462 090	CI		462 090	816 185
TOTAL (III)		CJ	107 265 124	CK	9 006 164	98 258 960	76 523 889	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	246 719			246 719	33 810	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	123 937 484	IA	16 538 877	107 398 607	82 409 402	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	336 307	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise <u>SARL AARON</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)			DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 650 000	2 650 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	31 167 222	38 695 480
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8 659 771	2 451 741
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	42 641 993	43 962 222
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	246 610	33 810
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	246 610	33 810
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	9 195	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	13 350 424	11 133 930
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	506 274	245 963
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	33 072 073	22 536 224
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 454 935	2 971 337
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	159 059	
	Autres dettes			EA	9 941 299	1 432 243
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	64 493 262	38 319 699	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	16 741	93 671	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	107 398 607	82 409 402	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	55 754 460	33 419 896
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		77	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AARON</u>								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	39 593 453	FB	80 243 104	FC	119 836 558	91 616 595
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	628 271	FH	2 819 962	FI	3 448 233	2 425 840
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	40 221 724	FK	83 063 066	FL	123 284 791	94 042 436
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	133 124	200 833
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	2 665 369	1 361 512
	Autres produits (1) (11)						FQ	401 325	315 047
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	126 484 610	95 919 830
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	70 679 763
Variation de stock (marchandises)*						FT	(6 514 911)	(3 845 469)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	217 986	2 373 382	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	9 388	33 728	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	34 248 845	27 794 258	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	508 127	478 482	
Salaires et traitements*						FY	8 271 255	7 427 049	
Charges sociales (10)						FZ	3 165 185	2 862 465	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations	– dotations aux amortissements (14)				GA	858 830	730 126
			– dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	789 466
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Autres charges (12)						GE	525 314	1 052 913	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	112 759 254	92 410 404	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 725 356	3 509 425	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	377 882	904 600
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	92 272	25 248
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 022 973	56 943
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	52 271	16 768
	Différences positives de change						GN	198 047	142 374
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	1 743 447	1 145 935
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	996 186	652 430
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	921 781	501 983
	Différences négatives de change						GS	64 601	122 108
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 982 569	1 276 522
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(239 121)	(130 586)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 486 234	3 378 838	

Désignation de l'entreprise										SARL		AARON		Néant		☐ *		
														Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion												HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *												HB	8 400				
	Reprises sur provisions et transferts de charges												HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)												HD	8 400				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)												HE	427 207		364 645		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *												HF	8 244				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions												HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)												HH	435 451		364 645		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)														HI	(427 051)		(364 645)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise												(IX)	HJ	1 072 216		(1)		
Impôts sur les bénéfices *												(X)	HK	3 327 195		562 453		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	128 236 458		97 065 765			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	119 576 687		94 614 024			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)														HN	8 659 771		2 451 741	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme												HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières												HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IG				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *												HP				
		- Crédit-bail immobilier												HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées												IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées												IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)												HX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)												RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)												RD				
	(9)	Dont transferts de charges												A1	124 121		94 929	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)												A2	366 144		510 547	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS												A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)												A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)												A4	139 052		98 876	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6	27 368		obligatoires		A9	338 776						
				Dont cotisations facultatives Madelin		A7	27 368		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8							
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)												HS				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :														Exercice N			
PRODUITS DE CESSION														Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
VNC IMMO CORPO ET INCORPO																8 400		
PENALITES / MARCHE														8 244				
PENALITES, AMENDES FISCALES														23 336				
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNEL														2 782				
														401 087				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :														Exercice N				
														Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 107 398 607 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 123 284 791 Euros et dégageant un bénéfice de 8 659 771 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Financement

La société a terminé le remboursement de son PGE.

Afin de financer son développement (ouverture de points de vente principalement à l'international), AARON a signé avec ses partenaires bancaires un contrat de crédit syndiqué en date du 17 décembre 2021. Au 31 décembre 2024, 5.8 m€ ont été débloqués dans le cadre de ce contrat au cours de l'année.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 Abrogé par le Décret n°2007-431 du 25 mars 2007 - art. 3 (V) JORF 27 mars 2007 dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les données sont présentées en euros.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La marque « American Vintage » est non amortie. La marque pourra faire l'objet d'un test de perte de valeur et donner lieu à la constatation de provision pour dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Au 31 décembre 2024, AARON n'a pas identifié d'indice de perte de valeur de la marque.

Aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Usufruit	Linéaire	12 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en fonction des capitaux propres à la clôture de l'entité détenue. Si les capitaux propres de l'entité détenue sont inférieurs à la valeur des titres un test sur la valeur d'utilité est réalisé à partir des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° ; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat des marchandises et sont valorisés selon la méthode Cout Moyen Unitaire Pondéré « CMUP ». Par ailleurs une dépréciation est comptabilisée pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks. Les stocks et en- cours ont, le cas échéant, été dépréciés de 7 684 372euros par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Le taux de dépréciation varie pour chaque saison en fonction des simulations d'écoulements et se situe entre 12% et 99% pour l'exercice 2024.

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stock matières premières	373 152
Stock marchandises	41 463 753
Total	41 836 905

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée au bout d'un an, à hauteur de 100%.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur cout d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimées selon la méthode FIFO (premier entrée, premier sorti).

Disponibilités en Euro

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat financier de l'exercice en perte ou en gain de change.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN –

Etat des immobilisations

	AARON	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 299 543		405 786
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 012 898		-
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	270 579		-
Installations générales agencements aménagements divers	1 909 657		266 313
Matériel de transport	-		-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 327 336		160 010
Immobilisations corporelles en cours	-		20 684
Avances et acomptes	-		-
TOTAL	4 520 470	-	447 008
Autres participations	1 663 043		4 144 500
Autres titres immobilisés			50 000
Prêts, autres immobilisations financières	335 146		1 161
TOTAL	1 998 190	-	4 195 661
TOTAL GENERAL	11 818 205	-	5 048 455

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
		Poste à Poste	Cessions		
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL		58 154	5 647 174	5 647 174
	Installations générales agencements aménagements constr.		1 670	1 011 227	1 011 227
	Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-	270 579	270 579
	Installations générales agencements aménagements divers		19 842	2 156 127	2 156 127
	Matériel de transport		-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 123	1 477 223	1 477 223
	Immobilisations corporelles en cours			20 684	20 684
	Avances et acomptes			-	-
	TOTAL		31 637	4 935 840	4 935 840
	Autres participations		351 224	5 456 320	5 456 320
	Autres titres immobilisés			50 000	50 000
	Prêts, autres immobilisations financières		-	336 307	336 307
	TOTAL	-	351 225	5 842 626	5 842 626
	TOTAL GENERAL	-	441 015	16 425 641	16 425 641

- Les immobilisations incorporelles sont principalement composées par la marque "American Vintage" pour une valeur de 2.452.959€ qui est non amortie, et par l'achat de l'usufruit des locaux de la SCI AM INVEST pour une valeur de 230 000€. L'usufruit est amortissable sur 12 ans et totalement amorti en 2024, ainsi que l'acquisition de logiciels pour une valeur nette de 850k€.

- les prêts et autres immobilisations financières totalisent 336 307€ sont principalement constituées des dépôts de garantie (Showrooms et SCI AM Invest).

Etat des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements Aaron	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 793 663	547 399		2 341 062
Instal.générales agenc.aménag.constr.	697 593	61 930	1 670	757 852
Instal.techniques matériel outillage indus.	263 208	7 371	-	270 579
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 492 221	106 736	19 842	1 579 115
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique mobilier	1 101 197	135 392	2 221	1 234 368
TOTAL	3 554 217	311 431	23 733	3 841 915
TOTAL GENERAL	5 347 882	858 830	23 733	6 182 977

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin D'exercice
Litiges	-			
Risque financier Sur couverture Change	33 810	246 610	33 810	246 610
TOTAL	33 810	246 610	33 810	246 610
Autres Immos Financières	618 620	749 793	18678	1 349 735
Sur stocks et en cours	9 405 536	15 164	1 736 327	7 684 372
Sur comptes clients interco	1 352 409	271 592	837 800	786 201
Autres Provisions pour dépréciation		535 590		535 590
TOTAL	11 376 565	1 572 141	2 592 806	10 355 899
TOTAL GENERAL	11 410 375	1 818 751	2 626 616	10 602 509
Dont dotations et reprises d'exploitation		789 466	2 541 248	
Dont dotations et reprises financières		996 189	52 271	

Etat des échéances des créances et des dettes

La société est soumise au respect de ratios financiers et ces derniers ont été respectés au 31 décembre.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	5 406 318	766 031	4 640 287
Autres immobilisations financières	336 307	336 307	
Clients douteux ou litigieux	277 847	277 847	
Autres créances clients	20 295 091	20 295 091	
Personnel et comptes rattachés	10 575	10 575	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 980	3 980	
Taxe sur la valeur ajoutée	692 028	692 028	
Impôts sur les bénéfices		-	
Groupe et associés	16 914 482	16 914 482	
Divers	-	-	
Débiteurs divers	943 303	943 303	
Charges constatées d'avance	462 090	462 090	
TOTAL	45 342 025	40 701 737	4 640 287

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligatoires	9 195	9 195		
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	45 621	45 621		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	13 304 803	4 566 001	8 738 801	
Emprunts et dettes financières divers	506 274	506 274		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 072 073	33 072 073		
Personnel et comptes rattachés	1 946 135	1 946 135		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 112 089	1 112 089		
Impôts sur les bénéfices	2 538 472	2 538 472		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 656 791	1 656 791		
Autres impôts taxes et assimilés	201 447	201 447		
Dettes sur Immobilisations et Comptes rattachés	159 059	159 059		
Groupe et associés	8 045 809	8 045 809		
Autres dettes	1 895 490	1 895 490		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	64 493 262	55 754 460	8 738 801	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 800 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 779 364			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	125,0000	1 200			1 200

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stock matières premières	373 152
Stock marchandises	41 463 753
Total	41 836 905

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 320 079
Autres créances	935 122
Disponibilités	0
Total	2 255 201

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 817
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 817 138
Clients avoirs à établir	1 895 490
Dettes fiscales et sociales	2 795 184
Total	8 562 629

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946/66 et 947/76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Ecart de conversion	246 719	-	246 719	16 741
Total	246 719	-	246 719	16 741

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écarts de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écarts de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	462 090
Total	462 090
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	990
Total	990

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Variation des capitaux propres

	31.12.2023	Affectation résultat 2023	Résultat 2024	Distribution Dividendes	31.12.2024
Capital social	150 000				150 000
Primes d'émission	2 650 000				2 650 000
Réserve légale	15 000				15 000
Report à nouveau	38 695 481	2 451 742		-9 980 000	41 147 223
Résultat de l'exercice	2 451 742	-2 451 742	8 659 771	0	8 659 771
Total capitaux propres	43 962 223	0	8 659 771	-9 980 000	52 621 994

Distribution de dividendes

Distribution de dividendes	Montant
	9 980 000
Total	9 980 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT –

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	119 836 558
Production vendue de services	3 448 233
Total	123 284 791

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes de marchandises France	39 593 453
Ventes de marchandises exports et livraisons intracomm	80 243 104
Production vendue de services France	628 271
Production vendue de services exports et livraisons intracomm	2 819 962
Total	123 284 791

Répartition par Canal	Montant
CA RETAIL	49 074 479
CA Wholesale	47 908 427
CA Web	27 338 853
CA divers	-1 036 968
Total	123 284 791

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Transferts de charges

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	45 092
TRANSFERT CHARGES ASSURANCES	68 425
TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	10 604
	124 121

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	56.65	10
Employés	116.60	
Total	173.25	10

Le personnel mis à disposition concerne les directeurs Retail qui managent les équipes terrain au sein des filiales mais qui ont surtout un rôle clé sur le siège en interaction avec toutes les équipes support. Ils représentent et déploient la marque à travers l'activité Retail et affiliés.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	13 486 234	3 327 195
Résultat exceptionnel (hors participation)	- 427 051	0
Résultat comptable (hors participation)	13 059 183	3 327 195

La société AARON a opté en 2017 pour le régime d'intégration fiscale en tant que société mère. Aucun impact significatif sur la charge de l'impôt société AARON en 2024. La société Aaron a bénéficié d'un crédit d'Impôt pour 162k€ au titre des dépenses éligibles de l'année 2024.

Les filiales intégrées pour la détermination du résultat d'ensemble sont :

- SARL AM RETAIL ;
- SARL AM RETAIL SUD.

Le groupe d'intégration fiscale dont la tête est Aaron et les filles Am Retail et Am Retail Sud a dégagé un crédit d'impôt de 474k€ lié aux produits d'intégration fiscale des filiales.

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires pour la certification des comptes sont de 101 K€ (38K€ pour Ernst and Young Audit et 63K€ pour le cabinet Arditti).

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés :

Engagements par Signature AARON - SG	231 332 €
Cautionnement solidaire en garantie de crédit / Retail	4 234 624€
Nantissement Aaron	46 200 000
Total des engagements donnés	50 665 956

Engagements reçus :

Arkea Credoc AARON	1 000 000 €
Engagement CREDOC CIC import à terme (EUR)	2 371 158 €
Engagement CREDOC CIC import à terme (\$)	0 \$
Engagement CREDOC BNP	5 020 382 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
La société a opté pour l'application optionnelle de la décision de l'IFRS IC intervenue en mai 2021 et remettant en cause l'étalement linéaire de l'engagement sur toute la durée d'emploi du salarié.
Le montant de l'engagement est de 91 891€ au 31/12/2024.

Pour mémoire, les hypothèses de calcul mentionné dans la présente annexe étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.35%
- Age moyen de départ à la retraite : 60-67ans
- Taux charges sociales:
 - Cadres : 43%
 - Non cadres : 28%
- Contribution Employeur : 50%
- Taux d'inflation: 2%
- Taux de rotation du personnel: Turn-over Fort
- Ventilation des départs à la retraite :
 - Départ Volontaire : 100%
 - Mise à la retraite par l'employeur : 0%
- Méthode : Unités de crédit projetées option prospective

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	SIREN	Siège Social
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	503 055 436	Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes - 83870 Signes

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	50 000	2 081 059	100	50 000	50 000

Société	prêts et avances consentis non rbt par la ste	cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes Encaissés par la société
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	14 357 698	4 234 624	32 786 174	916 016	

Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	Montant
Charges exceptionnelles sur OP de gestion (Amendes / Litiges Frs)	427 207
Charges exceptionnelles sur OP de gestion (Cout exceptionnel Fermeture boutiques DE10)	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 245
TOTAL	435 452
Produits exceptionnels	Montant
Produits exceptionnels sur opération en capital	8 400
TOTAL	8 400

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 123 284 791 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 94 042 436 Euros, soit une augmentation de 31.09 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 8 659 771 Euros, soit 7.02% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 128 236 457 Euros contre 97 065 766 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 32.11%.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 119 576 685 Euros contre 94 614 024 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 26.38%.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 11 436 444 Euros et représentent 9.28 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 11.15 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 648 296 Euros et représentent 1.34 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 13 486 234 Euros soit 10.94 % du chiffre d'affaires hors taxes.

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 8 659 771Euros

- à la réserve légale :	0 euros
- aux autres réserves :	0 euros
- en autres répartitions :	0 euros
- en report à nouveau :	7 659 771 euros
- en dividendes :	1 000 000 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	150 000 Euros
- Prime Apport	2 650 000 Euros
- Réserve légale	15 000 Euros
- Autres réserves	0 Euros
- Report à nouveau	38 826 993 Euros
Situation nette	41 641 993 Euros

4 / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L. 233-6, al.2 du C.com, nous vous informons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-SARL AM RETAIL au capital de 50 000€ détenue à 100%, a réalisé un bénéfice de 916 016€.

Cette filiale appartient au même secteur d'activité « commerce de détails ».

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune dépense de R&D n'a été engagée.
- qu'aucun événement n'est intervenu entre la date de la clôture et la date du rapport de gestion.
- que les dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts sont d'un montant de 53 622 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 3 402 €.

6/ ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES

ANNEE 2024

FOURNISSEURS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures concernées	1 236	172	50	15	194	1 667
Montant TTC	27 497 265	733 866	317 282	-214 743	668 103	29 001 772
% du total achats ttc	24,65%	0,66%	0,28%	-0,19%	0,60%	26,00%

ANNEE 2024

CLIENTS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures	6 468	2 174	1 296	817	3717	14472
Montant TTC	15 087 078	600 656	1 450 377	809 966	2 039 296	19 987 373
% du total CATTC	14,49%	0,58%	1,39%	0,78%	1,96%	19,19%

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

8/ DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2024	9 980 000 €
2023	1 520 000 €
2022	1 520 000 €

9/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

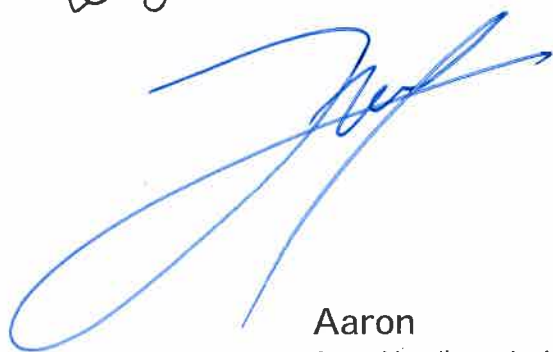
M Michael AZOULAY LE GERANT



Copie Certifiée Conforme
à l'originale.

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000 €
Allée de Stockholm
Parc d'activité de Signes
83030 TOULON CEDEX 9 - FRANCE
Tél. 04 98 07 00 20 - Fax 04 94 07 51 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Le gérant.



Aaron

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

TOMER ARDITTI
305 A, avenue du Prado
La Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée de la société Aaron,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R. 223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Avec la S.C.I. AM Invest

Personnes concernées

MM. Michaël Azoulay, associé gérant de la S.C.I. AM Invest et de votre société, Serge Azoulay, associé de la S.C.I. AM Invest et de votre société et M^{me} Sandrine Attali, associé de la S.C.I. AM Invest et de votre société.

Nature, objet et modalités

Convention conclue le 25 juin 2012 entre votre société et la S.C.I. AM Invest concernant la location d'un entrepôt et de bureaux dans la zone d'activité de Signes, allée de Stockholm (Var). Les loyers et la taxe foncière versés au titre de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à € 715 148,29.

Marseille, le 20 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

Tomer ARDITI



ERNST & YOUNG Audit



Corine Corantin